



SEPTIÈME APPEL A PROPOSITIONS :

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

JUIN 2019

1. INTRODUCTION

- i. Ce document présente les recommandations aux candidats au septième appel à propositions du programme R2HC, ouvert pour appel à Manifestation d'intérêt du 4 juin 2019 au 16 juillet 2018 à 17 heures - heure britannique d'été (UTC+1).
- ii. Il doit être lu ainsi que d'autres documents liés à l'appel énumérés à la fin de ce document. Veuillez consulter ces documents avant de poser des questions à l'équipe du programme.
- iii. Les présentes recommandations couvrent les possibilités de financement : notre approche du partenariat, l'éthique, les critères d'admissibilité et la disponibilité des fonds, ainsi que la façon de soumettre une candidature.

2. POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

- i. Cet appel concerne toutes les recherches¹ qui renforcent la fiabilité des données concernant les interventions de santé publique, et rend donc ces interventions efficaces en situation de crises humanitaires.²
- ii. Aux fins du programme, les « crises humanitaires » comprennent les catastrophes naturelles, les conflits, ou les urgences complexes, que ce soit aux niveaux régional, national ou sous-national, dans des pays à revenu faible ou moyen.
- iii. La priorité est accordée aux recherches portant sur les résultats de santé dans la phase aiguë³ d'une crise humanitaire existante. Les propositions axées sur la résistance/la réduction des risques de catastrophe ou le redressement rapide seront prises en considération lorsqu'un lien clair est établi avec des résultats de santé dans une phase aiguë.

¹ Par recherche, l'ELRHA entend une étude méthodique qui vérifie une hypothèse ou répond à une question spécifique. La recherche doit être systématique et suivre une série d'étapes et un protocole standard rigoureux.

² En 2013 l'Elhra a commissionné un Examen des données de santé humanitaire pour mener une enquête systématique des données existantes dans le domaine des interventions de santé publique concernant les crises humanitaires. Le rapport final est disponible sur le [site Internet du programme R2HC](#). Les candidats devront soumettre leur candidature au regard des données existantes. Ils sont encouragés à conduire leur propre examen de la littérature et à utiliser les résultats de leur examen à cet effet.

³ Une phase aiguë ou d'urgence peut exister dans une situation chronique, une situation apparue lentement ou soudainement. Elle peut être définie par a) une Déclaration d'état de catastrophe naturelle, qui est la reconnaissance officielle par un pays d'un état d'urgence en cas de cataclysmes à grande échelle ; b) une déclaration d'urgence de niveau 2 ou 3 par le Comité permanent inter organisations (CPI) ou une agence humanitaire indépendante ; ou c) un argument bien étayé, fondé sur des preuves, de l'institution qui demande un financement par le programme R2HC.

- iv. Dans le cadre de cet appel à propositions, une subvention peut être accordée aux recherches qui traitent des aspects suivants :
- des priorités de santé publique spécifiques aux contextes d'une crise humanitaire qui n'ont pas encore de base de données solide ;
 - des moyens d'adapter et de mettre en place des interventions de santé publique non spécifiques aux contextes humanitaires ; et d'optimiser leur efficacité en contexte humanitaire ;
 - des systèmes de santé, y compris la coordination de la réponse de santé publique dans les contextes humanitaires et le renforcement des systèmes de santé dans les pays affectés par des conflits ;
 - les interventions spécifiques conçues pour améliorer les résultats de santé, comme des interventions financières par exemple.
- v. Les propositions peuvent se concentrer sur des sujets spécifiques ou sur plusieurs sujets de santé publique, rassemblant les données ou preuves qui peuvent contribuer à de meilleurs résultats de santé publique dans les contextes humanitaires.
- vi. Les propositions doivent inclure un partenariat entre au moins un établissement universitaire ou un institut de recherche et une organisation humanitaire opérationnelle. Chaque entité peut diriger l'application en tant que candidat principal. Le septième appel à propositions comporte une exigence supplémentaire : votre consortium de recherche doit inclure au moins un établissement universitaire ou institut de recherche local, c.-à-d. du ou des pays ou de la ou des régions dans lesquelles vous prévoyez de mener votre recherche.
- vii. Les propositions de recherche doivent montrer comment l'égalité des sexes et l'inclusion sociale seront traitées via le processus de recherche et, également, comment les résultats de recherche contribueront à promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale pendant les crises humanitaires.
- viii. Les propositions de recherche qui se concentrent sur les sujets de santé publique touchant plus particulièrement des groupes vulnérables et marginalisés, par exemple les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes et les filles, et les groupes avec lesquels il est difficile d'entrer en contact seront bienvenues. Les propositions doivent considérer comment les groupes vulnérables et marginalisés ont accès aux services de santé et sont intégrés dans la planification des prestations de services.
- ix. L'ampleur potentielle de l'impact des recherches subventionnées est un critère important et nous encourageons donc fortement les candidatures qui mettent l'accent sur :
- les recherches comparatives (entre pays)
 - les recherches transposables dans plusieurs contextes
 - les réponses multisectorielles intégrées
 - l'inclusion d'analyses coût-efficacité (lorsque cela est approprié)
- x. Les méthodologies de recherche proposées doivent être d'un niveau permettant la publication des articles finalisés dans des revues spécialisées à comité de lecture. Les méthodologies robustes et innovantes qui font progresser la recherche dans les cadres humanitaires sont les bienvenues. Les méthodes de collecte de données primaires et/ou secondaires seront prises en considération.
- xi. Les propositions de recherche peuvent porter sur tout contexte de crise, qu'il touche une population urbaine ou rurale, un camp de réfugiés ou population générale.

3. PARTENARIATS

- i. Les candidats doivent avoir une équipe de recherche composée à la fois d'un établissement de recherche et une organisation humanitaire opérationnelle. Cette exigence répond aux objectifs du programme R2HC pour soutenir des partenariats **entre les universitaires et les praticiens, et s'assurer que la recherche subventionnée est fondée à la fois sur des méthodes de recherches rigoureuses et une expérience opérationnelle**.
- ii. Une collaboration entre les établissements de pays du Nord et de pays du Sud et les chercheurs est vivement recommandée. Le consortium de recherche doit inclure au moins un établissement universitaire ou institut de recherche local, c.-à-d. du ou des pays ou de la ou des régions dans lesquelles vous prévoyez de mener votre recherche.

4. IMPACT DE LA RECHERCHE

- i. Les candidats doivent indiquer dans leur proposition complète comment ils prévoient **d'influencer les pratiques et politiques humanitaires** en utilisant les résultats de leur recherche. Une personne servant de point de contact pour les activités en rapport avec **l'utilisation des résultats de la recherche doit être identifiée au sein de l'équipe de recherche**. Cet individu doit posséder les compétences, les connaissances et **l'expérience requises pour concevoir une stratégie visant à ce que les résultats influencent les changements dans les pratiques et les politiques au sein du secteur humanitaire**. Veuillez vous reporter à la [Note de conseil d'utilisation de la recherche du programme](#) pour de plus amples informations.

5. ÉTHIQUE

- i. Les défis éthiques de la recherche de santé publique dans le cadre de crises et en même temps de programmes humanitaires opérationnels seront un critère de sélection majeur.
- ii. En vue d'aider les candidats à assurer la viabilité éthique de leurs propositions et à soutenir l'examen de celles-ci par des comités d'éthique et d'autres, le programme R2HC a fait réaliser un Cadre éthique et un Outil pour les recherches de santé dans les crises humanitaires. Le Cadre éthique est disponible [ici](#) et l'Outil [ici](#).
- iii. Le Cadre souligne l'importance de la consultation et de la responsabilisation des communautés affectées par les crises à toutes les étapes de la recherche. **L'intérêt des communautés locales à participer à la recherche, les avantages et risques de la recherche perçus et les modalités de partage et d'atténuation de ceux-ci** représentent des considérations importantes lors de la conception des propositions de recherche. **Il est recommandé à tous les candidats d'utiliser cet outil**.
- iv. Les candidats retenus devront obtenir une approbation éthique de leur organisation ou établissement pour leur recherche. Ils devront également recevoir une approbation des comités d'éthique de chaque pays où ils conduiront une recherche.
- v. De plus amples détails sur les considérations éthiques seront requis pour les candidats pré sélectionnés, invités à soumettre une proposition complète.

6. CRITERES D'ADMISSIBILITE

- i. Les candidatures doivent être élaborées et soumises par un établissement/une organisation représentant un partenariat de recherche adéquat pour le domaine

d'étude proposé. Les équipes peuvent inclure différentes organisations (telles que des établissements de recherche, des organisations opérationnelles, des organisations gouvernementales, des experts individuels, et des organisations locales non gouvernementales ou communautaires). Veuillez noter que les équipes de recherche R2HC doivent inclure à la fois un établissement de recherche et une organisation humanitaire opérationnelle.

- ii. Le candidat principal ne peut pas être une entreprise à but lucratif ou une personne physique (même si celles-ci peuvent faire partie de l'équipe de recherche).

Pour les propositions franchissant l'étape de la Manifestation d'intérêt, des documents supplémentaires seront nécessaires pour les examens de prudence normale en cas de succès à l'étape de la Proposition complète. Veuillez consulter la section de la Foire aux questions consacrée à la diligence raisonnable et à la passation du contrat pour des informations à ce sujet.

7. FONDS DISPONIBLES

- i. Le programme R2HC est en mesure de financer une large gamme de subventions de différents montants, y compris des subventions pour de grandes études comparatives qui ont le potentiel de générer un impact significatif. Il n'existe pas de plafond quant au montant pouvant être demandé. Le nombre de subventions et le montant total des financements approuvés dépendront de la qualité des propositions reçues. L'attribution définitive des subventions est soumise à la confirmation du financement par les partenaires stratégiques du programme R2HC.
- ii. Les subventions dureront au maximum 48 mois, durant lesquels des activités de recherche et d'utilisation de la recherche pourront être menées.
- iii. Les candidats sélectionnés pour la phase de candidature complète, un fonds de démarrage d'un montant de 10 000 GBP maximum par candidature sera mis en œuvre spécifiquement pour soutenir le développement de partenariats de recherche solides et pour finaliser l'élaboration des propositions. Dans des cas exceptionnels, le fonds de démarrage pourra être utilisé pour entreprendre une collecte de données préliminaire dans le cadre du processus de développement des propositions. Les candidats seront invités à l'étape de la Manifestation d'intérêt de la candidature à indiquer s'ils souhaitent être candidats au fonds de démarrage.

8. COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?

- i. Le processus de sélection pour le septième appel à propositions du programme R2HC se déroulera en deux étapes : une étape initiale de Manifestation d'intérêt et une étape ultérieure de Candidature complète pour les candidats pré sélectionnés.
- ii. Les Manifestations d'intérêt doivent être soumises à l'aide du système en ligne Common Grant Application®. Les informations requises incluent un résumé de la proposition de recherche, les détails provisoires de l'équipe de recherche et un budget prévisionnel. Les candidats devront s'inscrire sur le système avant de poser leur candidature. Un lien pour la candidature, où les instructions complètes sont fournies, est disponible sur le [site Internet du R2HC](#).
- iii. Les Manifestations d'intérêt doivent être soumises en ligne avant 17 h - heure britannique d'été (UTC+1), le 16 juillet 2019. L'admissibilité des Manifestations d'intérêt sera examinée par le Secrétariat de l'Elrha et vérifiée par le Comité de financement d'experts indépendants du programme R2HC. Les candidats pré sélectionnés seront

invités à passer à l'étape de Proposition complète avant la fin du mois de septembre 2019.

- iv. La date limite pour soumettre les Propositions complètes est fixée au 20 décembre 2019. Les Propositions complètes seront examinées par des experts techniques et le Comité de financement du R2HC pendant les mois de janvier et février 2020.
- v. Une phase d'appel aura lieu en janvier 2020 après l'examen technique. Cela donnera l'occasion aux candidats de répondre brièvement aux commentaires des experts techniques avant la conduite des examens du Comité de financement.
- vi. Les décisions du Comité de financement seront communiquées à ceux ayant soumis des Propositions complètes avant la fin du mois de mars 2020.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :

- [Instructions pour les Candidatures](#)
- [Examen des données humanitaires](#) (mis à jour en 2015)
- [Cadre éthique de la recherche](#) (mis à jour en 2017) et [présentation](#) de l'outil.
- [Recommandation sur l'utilisation de la recherche du programme R2HC](#)
- [Foire aux questions pour le 7^e appel](#)
- [FAQ sur la diligence raisonnable et la passation du contrat](#)